



Partez à la découverte des ruines de l'Abbaye-Nouvelle en longeant la vallée du Céou.

	Durée :	3h00
	Distance :	9.26km
	Dénivelé positif :	122m
	Dénivelé négatif :	130m
	Point haut :	253m
	Point bas :	132m

Difficulté :

Facile

Retour point de départ :

Oui

Activité :

A pied

Commune :

Léobard (46300)

Description

Parking du bourg de Léobard.

(D/A) Du parking, prendre la route ombragée à droite qui s'élève vers le plateau. Arrivé à une route transversale, prendre à droite (pigeonnier sur la gauche). Suivre le chemin goudronné puis castiné.

(1) À la fourche, prendre le chemin qui monte légèrement vers la droite. À la prochaine intersection, tourner à droite puis tout de suite à gauche pour longer deux grands prés.

(2) À l'orée du bois, tourner à gauche sur un chemin. Suivre ce chemin qui longe un ancien muret pour rejoindre une route.

(3) Descendre sur la gauche jusqu'à la D6. La traverser et passer le pont sur le ruisseau "Céou". Laisser ensuite à droite la route de Jardel-Bas. Continuer jusqu'au carrefour suivant.

(4) Prendre la route sur la gauche pour longer le ruisseau. Suivre cette route jusqu'à l'intersection avec le GR® 652 (Balisage Blanc et Rouge).

(5) Tourner à gauche, passer sur un pont de pierre pour rejoindre Pont Carral. Remonter vers la D673 et la traverser (**attention route fréquentée**). Prendre à droite sur 30m puis à gauche un chemin qui redescend dans la vallée. Continuer sur le GR® jusqu'au village de l'Abbaye Nouvelle. Oblier sur la route à gauche pour atteindre le cimetière.

(6) Rejoindre les vestiges de l'Abbaye (XIIIe siècle) et contourner le site cistercien par la droite en contrebas. Continuer sur la route vers la gauche.

(7) Après les dernières maisons, quitter le GR® en prenant à gauche. Passer sur un pont et rejoindre la D673 (**attention route fréquentée**). Virer à gauche puis tourner à droite sur la D47 en direction de Léobard.

(8) Emprunter le premier chemin à droite qui longe la départementale puis s'en écarte.

(9) Arrivé à une route transversale, tourner à gauche. Arrivé à la D47, virer à gauche pour remonter vers le bourg de Léobard.

(D/A) Retour à Léobard.

Informations pratiques

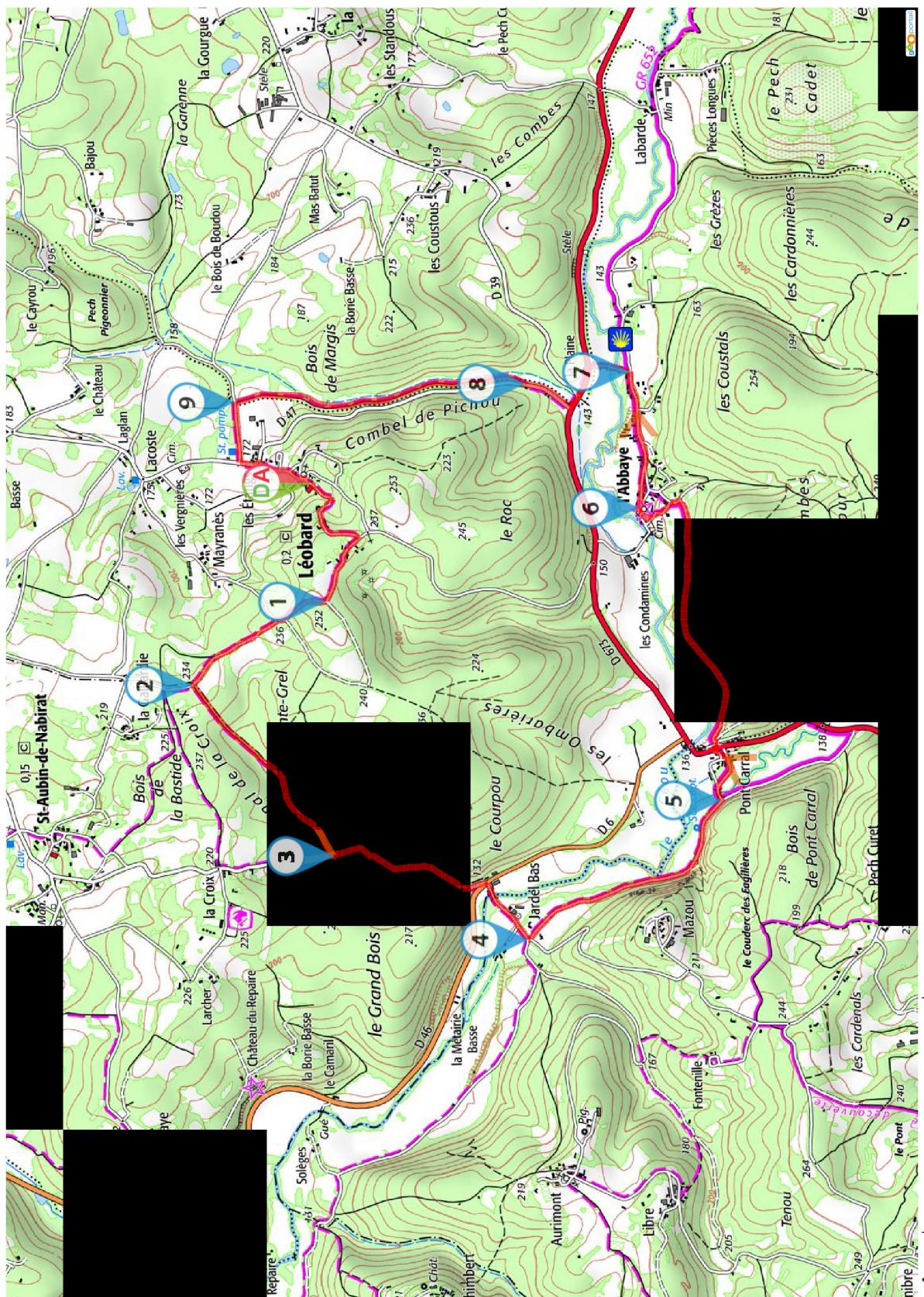
Entre le (5) et le (7), le circuit emprunte le GR® 652®.

A proximité

I'Abbaye-Nouvelle

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-l-abbaye-nouvelle-de-leobard/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

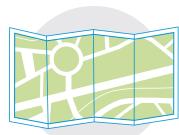
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



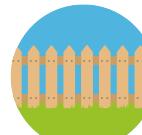
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.